



LA POLITIQUE QUÉBÉCOISE DE SÉCURITÉ CIVILE 2014-2024 ET SON PLAN D'ACTION NATIONAL

« Vers une société québécoise plus résiliente
aux catastrophes »

17 février 2015

Marc Morin et Bruno Faucher
Ministère de la Sécurité publique

2015
Colloque sur la
sécurité civile
et incendie
LA SÉCURITÉ CIVILE ET INCENDIE,
ÇA VOUS APPARTIENT!





Politique québécoise de sécurité civile 2014-2024 (PQSC)



- Adoptée par le gouvernement en décembre 2013
- Lancée le 18 février 2014

securitepublique.gouv.qc.ca/politiquesc





Plan de présentation



1. Contexte de l'élaboration de la politique
2. Buts visés et contenu de la politique
3. Mise en œuvre de la PQSC et plan d'action national (PAN)
4. Suivi et évaluation du PAN
5. Prochaines étapes





LA SÉCURITÉ CIVILE ET INCENDIE,
ÇA VOUS APPARTIENT!

1. Contexte de l'élaboration de la politique





Constats ayant mené à l'élaboration de la politique

- Risques et catastrophes en croissance constante :
 - ◆ Observée au Québec et dans le monde et résulte en des conséquences de plus en plus importantes
 - ◆ Conduit à une évolution marquée de la sécurité civile dans les dernières décennies
 - ◆ Liée à divers facteurs :
 - changements climatiques
 - urbanisation et augmentation des populations et des biens exposés
 - présence et utilisation accrues de matières dangereuses
 - vieillissement de la population
 - état des infrastructures
 - interdépendance entre les systèmes et infrastructures essentiels
 - etc.





Constats ayant mené à l'élaboration de la politique (suite)

- Augmentation progressive du coût des sinistres :
 - ◆ Plus de 780 millions de dollars versés par le gouvernement du Québec à des municipalités de toutes les régions entre 1990 et 2010
- Nécessité d'améliorer la gestion des risques et des sinistres :
 - ◆ Méconnaissance des risques dans certains milieux
 - ◆ Besoin d'agir en amont des sinistres, de miser sur la prévention et sur une meilleure préparation
- Absence d'un cadre d'action commun à tous les intervenants en sécurité civile au Québec





Constats ayant mené à l'élaboration de la politique (suite)

- Article 62 de la LSC prévoit que le ministre est chargé de proposer au gouvernement les grandes orientations en sécurité civile
- Plusieurs constats et recommandations au fil des ans sur la pertinence d'établir une politique de sécurité civile
 - ◆ Rapport Nicolet (tempête de verglas de 1998)
 - ◆ Rapports de 1996 et 2000 du Vérificateur général du Québec (VG)
 - ◆ Recommandations de l'ONU et de l'OCDE
- Constat du VG dans son rapport de novembre 2013 sur l'absence d'orientations gouvernementales en matière de sécurité civile et recommandation à ce sujet





Fruit de nombreuses consultations

- Plusieurs consultations menées au cours des dernières années auprès des principaux acteurs en sécurité civile :
 - ◆ Représentants municipaux (UMQ, FQM, Montréal, Québec, représentants des grandes villes, autres municipalités, associations du milieu municipal, etc.)
 - ◆ Comité consultatif en sécurité civile et sécurité incendie
 - ◆ Ministères et organismes gouvernementaux (OSCO)
 - ◆ Association de sécurité civile du Québec





LA SÉCURITÉ CIVILE ET INCENDIE,
ÇA VOUS APPARTIENT!

2. Buts visés et contenu de la politique





Buts visés par la Politique québécoise de sécurité civile

- Préciser la vision, les fondements, les orientations et les objectifs que la société québécoise se donne en vue d'accroître sa résilience aux catastrophes
- Établir un cadre d'action commun à tous les intervenants favorisant une meilleure gestion des risques et des sinistres pour l'horizon 2014-2024





Vision : une société québécoise plus résiliente aux catastrophes

- Une collectivité résiliente aux catastrophes est celle qui est en mesure de :
 - ◆ Prévenir les sinistres lorsque possible
 - ◆ Limiter leurs conséquences lorsqu'ils surviennent
 - ◆ S'en remettre adéquatement par la suite
- Concept de résilience : désormais à la base des actions en sécurité civile de la plupart des organisations dans le monde





Clientèles visées par la politique

- Ensemble des acteurs de la société québécoise :
 - ◆ Citoyens
 - ◆ Organisations et entreprises de la société civile
 - ◆ Municipalités locales et régionales
 - ◆ Ministères et organismes gouvernementaux ainsi que les réseaux et établissements publics et parapublics





Bénéfices actuels ou projetés de la PQSC

- Susciter l'engagement de tous les acteurs
- Établir un fil conducteur entre l'ensemble des actions réalisées et favoriser la cohérence de celles-ci
- Démontrer l'importance que le gouvernement du Québec accorde à la sécurité civile et exposer ses orientations en la matière
- Faciliter l'établissement des priorités d'action
- Confirmer l'approche québécoise en sécurité civile misant sur la coordination et la concertation





Bénéfices actuels ou projetés de la PQSC (suite)

- Répondre aux constats et aux recommandations effectués sur la pertinence d'établir une politique de sécurité civile
- Situer la sécurité civile parmi les autres préoccupations de la société et établir des liens avec celles-ci (développement durable, adaptation aux changements climatiques, développement économique, etc.)
- Présenter une contribution du Québec aux initiatives internationales en matière de réduction des risques de catastrophe





Faits saillants de la politique

- Détermine deux grands fondements à l'effet que la sécurité civile :
 - ◆ Constitue une responsabilité partagée
 - ◆ Doit être abordée selon une approche globale et intégrée
- Établit 5 orientations accompagnées de 25 objectifs complémentaires et liés entre eux





Responsabilité partagée

- Fondement s'appuyant sur les énoncés suivants :
 - ◆ Toute personne doit faire preuve de prévoyance et de prudence à l'égard des aléas potentiels et des risques connus présents dans son environnement
 - ◆ Les citoyens, les municipalités et les entreprises sont les premiers acteurs responsables de leur sécurité, de celle de leurs biens et de celle des activités qu'ils exercent
 - ◆ Les organisations communautaires et les bénévoles apportent une contribution essentielle en matière de sécurité civile





Responsabilité partagée (suite)

- Fondement s'appuyant sur les énoncés suivants :
 - ◆ Les organisations publiques et privées fournissant des services d'utilités publiques essentiels à la vie ont un rôle clé dans le bien-être et la sécurité de la population
 - ◆ Sous la coordination du MSP, le gouvernement collabore avec les municipalités et les autres partenaires et assume un rôle important dans la gestion des risques et des catastrophes ayant une portée nationale





Approche globale et intégrée

- Fondement reposant sur la prise en compte de tous les aléas, l'adoption de mesures couvrant les 4 dimensions de la SC et la réalisation d'actions concertées de tous les acteurs à tous les niveaux. S'appuie sur les énoncés suivants :
 - ◆ L'adoption d'une approche de gestion des risques misant sur l'amélioration continue doit être privilégiée
 - ◆ Les actions mises en place doivent d'abord chercher à agir en amont des catastrophes pour tenter de les éviter ou de les atténuer si possible et se préparer à répondre à ces situations



Approche globale et intégrée (suite)

- Fondement s'appuyant sur les énoncés suivants :
 - ◆ L'établissement et la coordination des mesures doivent être effectués en s'assurant de leur cohérence et de leur complémentarité les unes par rapport aux autres
 - ◆ La solidarité et l'entraide au sein de la société québécoise doivent être encouragées
 - ◆ Le choix des mesures doit être guidé par des valeurs de rigueur, de transparence, de responsabilité, de durabilité et de partenariat





Cinq orientations établies

1. Consolider le système québécois de sécurité civile
2. Améliorer la connaissance des risques
3. Accroître le partage d'information et le développement des compétences
4. Recourir en priorité à la prévention
5. Renforcer la capacité de réponse aux catastrophes



2015
Colloque sur la sécurité civile et incendie
LA SÉCURITÉ CIVILE ET INCENDIE, ÇA VOUS APPARTIENT!

1 - Consolider le système québécois de sécurité civile

Vise à accroître la mobilisation, la responsabilisation et la concertation de tous les acteurs en sécurité civile

1.1
Responsabiliser tous les acteurs de la société à l'égard des risques et des catastrophes et susciter leur engagement

1.2
Mobiliser les ressources requises pour la gestion des risques et des catastrophes et en optimiser l'utilisation

1.3
Améliorer la coordination et la concertation des intervenants en sécurité civile

1.4
Intégrer les préoccupations relatives aux risques et aux catastrophes dans les politiques, les programmes ainsi que dans la gestion courante des organisations

1.5
Favoriser le développement d'une vision de la sécurité civile et d'une approche méthodologique communes





2- Améliorer la connaissance des risques

Viser la collecte, la consolidation et l'utilisation des renseignements et des données associés aux risques pour en dresser un portrait le plus complet possible

2.1 Documenter les circonstances et les conséquences des catastrophes et constituer des historiques des événements passés

2.2 Développer la connaissance des aléas auxquels le Québec est exposé

2.3 Déterminer, en tenant compte des aléas identifiés, les principaux éléments exposés et leur vulnérabilité

2.4 Établir les enjeux sociétaux associés aux risques émergents et à leur évolution

2.5 Développer l'expertise et les méthodes d'appréciation des risques

2015

Colloque sur la sécurité civile et incendie

LA SÉCURITÉ CIVILE ET INCENDIE, ÇA VOUS APPARTIENT!

3- Accroître le partage d'information et le développement des compétences

Viser le développement d'une culture de sécurité civile au sein de la société québécoise

3.1 Accroître la communication avec les communautés sur les risques, les mesures prises pour en assurer la gestion et les consignes à suivre lors des catastrophes

3.2 Consolider et mettre en réseau les systèmes d'information et de veille stratégique




3.3 Développer le savoir et les compétences de tous les intervenants en sécurité civile

3.4 Intensifier la recherche et le développement liés à la gestion des risques et des catastrophes et promouvoir l'innovation

3.5 Reconnaître et diffuser les bonnes pratiques, réaliser des retours d'expérience et en tirer les enseignements appropriés



2015
Colloque sur la sécurité civile et incendie
LA SÉCURITÉ CIVILE ET INCENDIE, ÇA VOUS APPARTIENT!

4- Recourir en priorité à la prévention

Vise la réalisation de mesures en amont des catastrophes en vue de les éviter, si possible, ou d'en atténuer les conséquences potentielles

4.1 Assurer un aménagement et un développement durables du territoire tenant compte des risques présents ou potentiels

4.2 Établir des systèmes de surveillance, d'anticipation, de prévision et d'alerte précoce

4.3 Réduire les risques à la source et développer les programmes d'inspection et d'entretien

4.4 Accroître la résilience des systèmes essentiels et protéger les actifs clés des collectivités

4.5 Réduire la vulnérabilité aux aléas dont la fréquence et l'intensité sont susceptibles de s'accroître sous l'effet des changements climatiques

5- Renforcer la capacité de réponse aux catastrophes

Vise l'établissement de mesures devant permettre d'assurer une réponse adéquate au moment et à la suite des catastrophes



<p>5.1 Disposer d'une préparation permettant d'intervenir adéquatement lors de toute catastrophe</p>	<p>5.2 Assurer la continuité des activités des entreprises et des organisations</p>	<p>5.3 Prévoir des mesures favorisant un rétablissement rapide et efficace à la suite d'une catastrophe</p>	<p>5.4 Planifier la reconstruction à la suite d'une catastrophe dans la perspective de réduire les risques et d'assurer un développement durable</p>	<p>5.5 Valider la fonctionnalité des mesures de préparation et en assurer le suivi et la révision périodique</p>
---	--	--	---	---



2015
Colloque sur la
sécurité civile
et incendie
LA SÉCURITÉ CIVILE ET INCENDIE,
ÇA VOUS APPARTIENT!

3. Mise en œuvre de la PQSC et plan d'action national (PAN)





Mise en œuvre de la PQSC

- Mise sur une meilleure intégration des enjeux liés aux risques et aux sinistres dans la planification et les pratiques courantes des organisations
- Nécessite la mise en place de mesures variées
- Repose sur l'établissement d'un plan d'action national





Plan d'action national (PAN)

- Établi en vue :
 - ◆ de permettre l'atteinte des objectifs de la politique
 - ◆ de favoriser la concertation entre les divers acteurs
 - ◆ d'assurer la cohérence et la complémentarité des actions réalisées
 - ◆ de suivre l'évolution de la situation d'ici 2024





Plan d'action national (PAN)

- Est en élaboration par l'OSCO
- Doit être approuvé par le Comité de sécurité civile du Québec (CSCQ)
- Sera rendu public





Travaux réalisés sur le PAN

- Mise en place d'un sous-comité de l'OSCCQ
 - ◆ Rédaction du projet de PAN
 - ◆ Proposition de cibles et d'indicateurs
- Contribution des membres de l'OSCCQ
 - ◆ Établissement d'un état de situation
 - ◆ Identification de mesures





Proposition d'un PAN en deux phases couvrant la période 2014-2024

- Phase 1 (2014-2019) :
 - ◆ Viserait principalement à consolider les acquis et à mettre en place des outils destinés, entre autres, au milieu municipal
 - ◆ Gouvernement serait l'acteur principal des mesures durant cette première phase
- Phase 2 (2019-2024) :
 - ◆ Mettrait d'avantage à contribution d'autres acteurs (municipalité, entreprises, etc.) en tant que porteurs de mesures permettant l'atteinte des objectifs de la politique





Liens entre le PAN et la révision de la LSC

- Révision de la LSC constitue un élément clé et structurant du PAN
- Permettra de préciser les attentes envers les divers acteurs en sécurité civile





Contenu proposé de la phase 1 du PAN

- Vingt-cinq objectifs couverts par au moins une action globale
- Actions globales soutenues par des mesures particulières
- Contribution des ministères et organismes par des mesures particulières
- Tous les acteurs de la société civile interpellés par le PAN
- Accent mis sur la consolidation des acquis et sur la réalisation d'outils permettant de mieux soutenir le milieu municipal dans ses responsabilités





Contenu proposé de la phase 1 du PAN

- Pour chacune des 5 orientations :
 - ◆ Un état de situation en 2014 à l'échelle gouvernementale : Rappel d'actions déjà prises qui contribuent de manière significative aux objectifs de la PQSC
 - ◆ Les efforts à consentir par le gouvernement et les autres acteurs de la société québécoise
 - ◆ Des actions globales (avec cibles et indicateurs) qui viseront l'atteinte des objectifs de la PQSC





Exemples de mesures envisagées par les ministères et organismes

- Révision de la LSC
- Réalisation de portraits d'aléas
- Élaboration de cadres normatifs et réalisation de cartes de zones de contraintes
- Renouvellement des orientations en matière d'aménagement du territoire en ce qui a trait à la sécurité des personnes et des biens
- Guides pour la planification municipale de la sécurité civile
- Établissement d'une banque de données en sécurité civile





Exemples de contributions proposées pour les municipalités et autres organismes

- Favoriser les opérations d'entraide municipale visant à porter assistance à des municipalités touchées par un sinistre
- Tenir compte des risques dans les décisions en matière d'aménagement du territoire et dans ses activités courantes
- Mobiliser les acteurs du milieu, planifier et coordonner la mise en œuvre de mesures visant à développer la connaissance des risques, prévenir les sinistres et s'y préparer
- Élaboration d'un plan municipal de sécurité civile ou d'un plan de continuité des services
- Mise en place d'un programme d'exercices





LA SÉCURITÉ CIVILE ET INCENDIE,
ÇA VOUS APPARTIENT!

4. Suivi et évaluation du PAN





Suivi et évaluation du PAN

- Rapport intérimaire de mise en œuvre de la politique réalisé en 2019
- Rapport final produit suivant l'échéance de 2024
- Ces rapports :
 - ◆ dresseront un état de la situation pour tous les acteurs
 - ◆ seront déposés au CSCQ et au Comité consultatif en sécurité civile et incendie
 - ◆ seront publics





Suivi et évaluation du PAN

- Chaque MO sera responsable de ses engagements, de leur progression et de leur évaluation
- L'OSCO aura la responsabilité de suivre la progression du PAN





5. Prochaines étapes



LA SÉCURITÉ CIVILE ET INCENDIE,
ÇA VOUS APPARTIENT!





Prochaines étapes

- Rencontre des associations municipales
- Approbation du PAN par les autorités gouvernementales
- Diffusion du PAN





LA POLITIQUE QUÉBÉCOISE DE SÉCURITÉ CIVILE 2014-2024 ET SON PLAN D'ACTION NATIONAL

« Vers une société québécoise plus résiliente
aux catastrophes »

17 février 2015

Marc Morin et Bruno Faucher
Ministère de la Sécurité publique

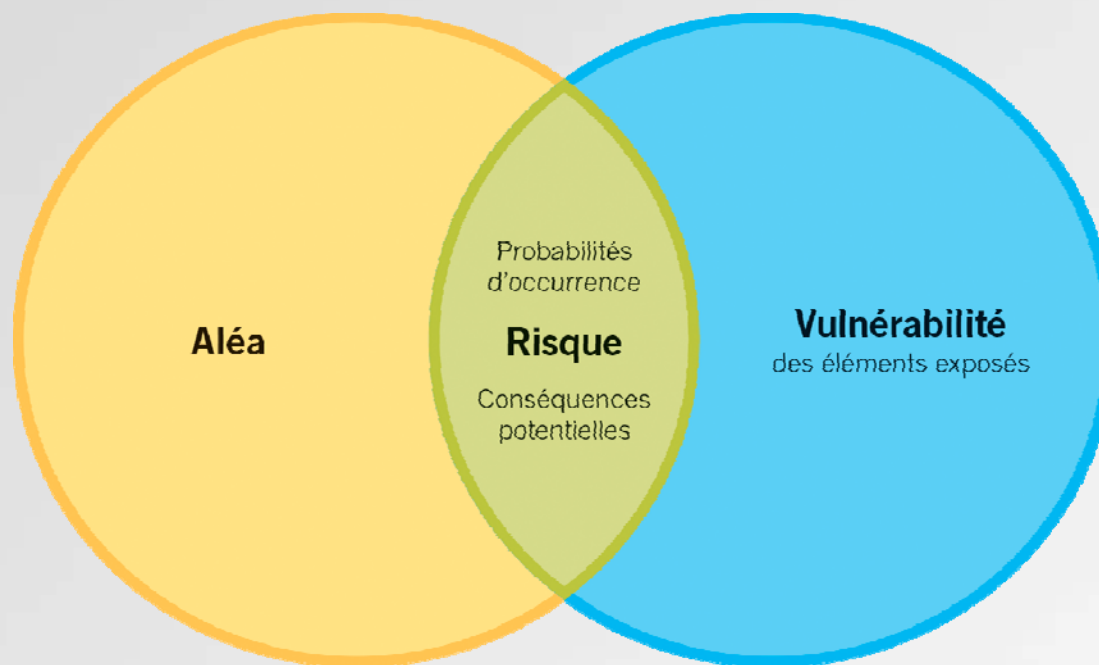
2015
Colloque sur la
sécurité civile
et incendie
LA SÉCURITÉ CIVILE ET INCENDIE,
ÇA VOUS APPARTIENT!



2015
Colloque sur la
sécurité civile
et incendie

LA SÉCURITÉ CIVILE ET INCENDIE,
ÇA VOUS APPARTIENT!

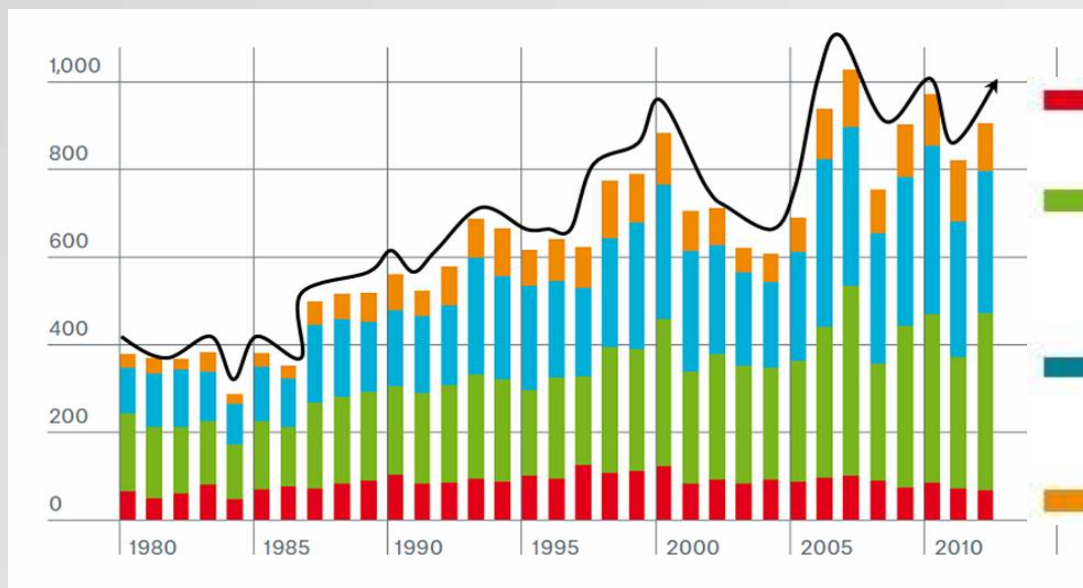
Risque : résultat de l'interaction entre l'aléa et la vulnérabilité



2015
Colloque sur la sécurité civile et incendie

LA SÉCURITÉ CIVILE ET INCENDIE,
ÇA VOUS APPARTIENT!

Évolution du nombre de catastrophes naturelles dans le monde 1980-2012



Évènements géophysiques : séisme, éruption volcanique

Évènements météorologiques : tempête tropicale, temps violents, tornade, tempête locale

Évènements hydrologiques : onde de tempête (submersion marine), inondation, inondation «éclair», mouvement de masse

Évènements climatologiques : vague de chaleur, vague de froid, incendie de forêt, sécheresse

Munich RE : Topics Geo 2011 – Analyses, assessments and positions about the year of natural hazards





Principaux sinistres survenus au Québec au cours des dernières décennies

- Incendie dans une résidence pour personnes âgées à L'Isle-Verte (janvier 2014)
- Accident ferroviaire à Lac-Mégantic mettant en cause des matières dangereuses (juillet 2013)
- Inondations et glissements de terrain dans le Sud du Québec – Ouragan Irène (août 2011)
- Inondations de la rivière Richelieu et du lac Champlain (printemps 2011)
- Inondations résultant de grandes marées et de pluies abondantes dans l'Est du Québec (décembre 2010)
- Inondations à Rivière-au-Renard en Gaspésie (août 2007)
- Incendie de forêt dans la région de Chibougamau (juin 2005)
- Avalanche de Kangiqsualujjuaq dans le Nord du Québec (janvier 1999)
- Tempête de verglas dans le Sud-Ouest du Québec (janvier 1998)
- Inondations, glissements de terrain et ruptures d'ouvrage au Saguenay / Lac-Saint-Jean (juillet 1996)
- Incendie d'un dépôt de pneus usés à Saint-Amable (mai 1990)
- Séisme d'une magnitude de 6,0 à l'échelle Richter (novembre 1988)
- Incendie dans un entrepôt contenant du BPC à Saint-Basile-le-Grand (août 1988)



2015

Colloque sur la sécurité civile et incendie

LA SÉCURITÉ CIVILE ET INCENDIE, ÇA VOUS APPARTIENT!

Conséquences des catastrophes naturelles à l'échelle mondiale de 2000 à 2012

